



JEU DE GRATAGE maxi mots croises

Par **ESTELLE 35400**, le **26/05/2013** à **19:54**

BONSOIR

CE MATIN MON AMI POUR LE FETE DES MERES M A OFFERT UN JEU GRATTER MAXI MOTS CROISES D UNE VALEUR DE 5 euros nous avons gratter tout les deux en tout nous avons un gain de 1200 euros ensuite mon ami a été chez le buraliste qu il la passer a la machine resultat 5 euros billet déchirer mais nous avons l accuser que faire merci d avance

Par **Jibi7**, le **27/05/2013** à **16:33**

si vous n'êtes pas allé encore dans un bureau de la fdj avec vos documents..
suivez donc cette affaire..et offrez vous des fleurs à la place des tickets a gratter!

"

Robert Riblet mène tout seul un combat depuis près de 12 ans contre la Française des Jeux : il accuse l'entreprise d'avoir faussé le principe du hasard dans ses jeux à gratter. Buralistes et joueurs initiés savaient, faussant ainsi l'égalité des chances face aux gains. Il assure avoir refusé 450 000 euros proposés par la FDJ pour enterrer l'affaire, mais Robert est déterminé à aller jusqu'au bout. Lundi, le retraité et la Française des Jeux développeront leurs arguments devant le tribunal civil de Nanterre, alors qu'une instruction au pénal est toujours en cours."